

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1355

27 mai 2015

SOMMAIRE

Arendt Services S.A.	65001	Millersfield S.A.	64998
Chemo Trade S.A.	64994	Muppen-Studio S.à r.l.	64996
DataEurope Founders S.à r.l.	64996	Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.	64994
D.W.B.H Luxembourg S.à r.l.	64995	Opti-Growth Fund	65040
GRI 6 Investment S.à.r.l.	65004	Optique New Look	65038
Hamilton & Meyers S.A.	64997	Orion International Property Development Li- mited S.à r.l.	64999
H.C. Consultants S.à r.l.	64996	Parthenon International S.A.	64999
Henley 360 502H(b) S.à r.l.	65000	Patrimoine Immo S.A.	65002
Henley 360 502H(C) S.à r.l.	65001	Peinture Denis S.à.r.l.	65002
Hexavest S.à r.l.	65033	Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l. ..	64999
Hipoteca XVIII Lux S.à.r.l.	65024	Phischi Investments S.A.	64999
Hipoteca XVII Lux S.à.r.l.	65016	Polesa S.A.	65039
HVS Grayfield S.à r.l.	65000	Rame Investments	65003
Les Grands-Montets	65002	Red Blue (France) Properties S.à r.l.	65003
Locaserv S.à r.l.	64998	Red Grafton II S.à r.l.	65003
Locaserv S.à r.l.	65002	Red Grafton I S.à r.l.	65003
Luther S.A.	64995	Red Grafton S.à r.l.	65024
Luxklima S.à r.l.	64994	Relooking International S.à r.l.	65002
Malgrolux s.à.r.l.	64997	Société d'Expertise Automobiles Luxembour- geoise S.A.	64995
Marbo S.A.	64995	Société Fiduciaire S.A.	65040
Mast Finance S.A.	64997		
M.B. Investments S.A.	64998		
MIJIM s.à.r.l.	64998		

Chemo Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.963.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur avec effet au 03 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de sociétés, née à Arlon le 08 avril 1967 (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de sociétés, née à Thionville, le 08 Octobre 1978, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015051626/20.

(150060320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.313.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015;
- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B
- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Mylan Luxembourg 6 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015052525/24.

(150060266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Luxklima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.224.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052517/10.

(150059848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société SEALUX SA en date du 03 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sarl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2015052512/13.

(150060239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Luther S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.777.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 18 mars 2015

L'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Eric Sublon, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg, en qualité d'administrateur délégué jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 03/04/2015.

Référence de publication: 2015052513/12.

(150059652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Marbo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.835.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2015 hervor dass:

Die Gesellschaft Luxadvice S.A. als Rechnungskommissar austritt.

Die Gesellschaft MORWOOD WESTERN S.A., mit Sitz in VG - 1110 Tortola, (Britische Jungferninseln), Pasea Estate, Road Town (BVI H.R. Nummer 1009970 Britisch Virgin Islands), wird zum Rechnungskommissar ernannt.

Das Mandat des Rechnungskommissars endet beim Abschluss der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2015052529/14.

(150060123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

D.W.B.H Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.028.

En date du 25 mars 2015, Emmanuel Mougelle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant B, de la société D.W.B.H Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B153028.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015051688/15.

(150059861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

DataEurope Founders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 169.506.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession sous seing privé intervenu en date du 02 avril 2015, que:

Colony Capital, LLC, «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 2306492 dont le siège social est situé au 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica, California 90404,
a cédé à:

Colony Capital Investment Advisors, LLC, «a Limited Liability Company», immatriculée sous le numéro 5652906 dont le siège social est situé au 2450 Broadway, 6th Floor, Santa Monica, California 90404, USA, l'entière des parts sociales de la Société DataEurope Founders S.à r.l., à savoir, douze mille six cent (12.600) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Najat Mokhnache
Mandataire habilité

Référence de publication: 2015051699/20.

(150059441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

H.C. Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 155.202.

Monsieur Pierre HENZIEN en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la cession de parts au nom de la société HC CONSULTANTS SARL

Transfert de 50 parts de la société HC CONSULTANTS SARL, numéro de registre de commerce B 155202, avec siège social à 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, au capital de 12.500,00.- EUR de

Monsieur Christian CADE
6, Avenue Joseph Sax
L-2515 Luxembourg
(Cédant)

à

Monsieur Piere HENZIEN
94, Rue des Aubépines
L-1145 Luxembourg
(Cessionnaire)

Faite et établie à Luxembourg, le 18.03.2015.

Pierre Henzien
Gérant

Référence de publication: 2015051810/23.

(150060027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Muppen-Studio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 6, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 149.570.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2015052524/11.

(150060110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Hamilton & Meyers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015051825/22.

(150060349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Mast Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.495.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 avril 2015

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Riccardo Incani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015052530/22.

(150060351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Malgrolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.646.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 02 avril 2015.

Référence de publication: 2015052528/10.

(150059563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Millersfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 157.641.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 mars 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur avec effet au 03 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de sociétés, née à Arlon le 08 avril 1967 (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de sociétés, née à Thionville, le 08 Octobre 1978, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052520/20.

(150060323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

MIJIM s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9660 Insenborn, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Insenborn, le 07 avril 2015.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2015052538/12.

(150059885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

M.B. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 20, rue de Niederdonven.

R.C.S. Luxembourg B 167.591.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.04.2015.

G.T. Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2015052518/12.

(150059488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Locaserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 47.939.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052507/10.

(150059705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.341.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015052571/14.

(150060105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Phischi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.043.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 mars 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur avec effet au 04 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de sociétés, née à Arlon le 08 avril 1967 (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de sociétés, née à Thionville, le 08 Octobre 1978, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052573/20.

(150060322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Parthenon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 97.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTHENON INTERNATIONAL S.A.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015052583/11.

(150059536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Orion International Property Development Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052564/9.

(150059838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Henley 360 502H(b) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.383.

—

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 25 mars 2015

En date du 25 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Oonagh Hayes, né 6 septembre 1965, Tipperary, Irlande, avec adresse professionnelle au Dorryknockane Ballylough, Irlande en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- nommer Monsieur Andrej Grossmann, né 19 décembre 1975 Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Madame Scarlett Meadows, né 26 août 1980 San Giljan, Malte, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Monsieur Diego Arroyo Ornelas, né 27 novembre 1987 Mexique, Mexique, avec adresse professionnelle au 23 Saville Row, York Capital, W1S 2ET London Royaume-Uni, en tant que gérant classe B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Scarlett Meadows, Gérant de classe A

Mr. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

Mr. Diego Arroyo Ornelas, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Henley 360 502H (b) S.à r.l.

Référence de publication: 2015051813/28.

(150060108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

HVS Grayfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.713.

—

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} avril 2015

En date du 1^{er} avril 2015, les associés ont décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jonathan Lionel Kluberg, de son mandat de Gérant de classe A de la société et ce avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Beth Foley, née le 29 avril 1971 dans le Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 200 Calrendon Street, 50^{ème} étage, Boston, 02116 Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique) en tant que Gérant de classe A de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat aura une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance sera désormais composé comme suit:

Gérant de classe A:

Beth Foley

Gérants de classe B:

Michael Verhulst

Elizabeth Wilhelmina Timmer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015051839/26.

(150059648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Henley 360 502H(C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.384.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 25 mars 2015

En date du 25 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Oonagh Hayes, né 6 septembre 1965, Tipperary, Irlande, avec adresse professionnelle au Dorryknockane Ballylough, Irlande en tant que gérant de la Société avec effet au 31 mars 2015;

- nommer Monsieur Andrej Grossmann, né 19 décembre 1975 Berlin, Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Madame Scarlett Meadows, né 26 août 1980 San Giljan, Malte, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant classe A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- nommer Monsieur Diego Arroyo Ornelas, né 27 novembre 1987 Mexique, Mexique, avec adresse professionnelle au 23 Saville Row, York Capital, W1S 2ET London Royaume-Uni, en tant que gérant classe B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Scarlett Meadows, Gérant de classe A

Mr. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

Mr. Diego Arroyo Ornelas, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Henley 360 502H (c) S.à r.l.

Référence de publication: 2015051814/28.

(150060150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 6 mars 2015

En date du 6 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a approuvé le renouvellement du mandat de Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 30 mars 2015

En date du 30 mars 2015, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015:

* Monsieur Guy HARLES

* Monsieur Claude KREMER

* Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI

* Monsieur Michel RAFFOUL

* Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

* Monsieur Thierry LESAGE

* Monsieur Olivier HAMOU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2015051536/26.

(150060034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Les Grands-Montets, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 101.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052502/10.

(150059890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Locaserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 47.939.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052508/10.

(150059706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Patrimoine Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 67.853.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2015

Le conseil d'administration décide de nommer l'Etude d'Avocat de Maître Dogan DEMIRCAN, Avocat à la Cour et dont l'Etude est sise au 36 rue Benjamin Franklin à L-1540 Luxembourg, en tant que dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015052585/13.

(150059527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Peinture Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 26, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 116.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015052588/10.

(150059478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Relooking International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 25, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 178.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RELOOKING INTERNATIONAL S.à R.L.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015052622/11.

(150059537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.851.

Par résolutions prises en date du 23 février 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015052617/14.

(150059641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Red Grafton II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.799.

Par résolutions prises en date du 23 février 2015, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015052618/14.

(150059642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Rame Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.072.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Anne Catherine GRAVE a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Rame Investments

Signature

Référence de publication: 2015052614/13.

(150059710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Red Blue (France) Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.626.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Red Blue (France) Properties S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant A

Référence de publication: 2015052616/13.

(150060207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

GRI 6 Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 195.921.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There Appeared,

German Retail Income 6 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of the undersigned notary and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs Rachida EL FARHANE, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed *ne varietur* by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Founding Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declared to establish.

ARTICLES OF INCORPORATION

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "GRI 6 Investment S.à r.l.".

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one (EUR 1.-).

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.

6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

6.5 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Co-owners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code

Management; Auditor

9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

9.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

9.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

9.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10. Board of Managers.

10.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

10.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").

10.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

11. Powers of Management.

11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

11.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

11.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and Written Decisions.

12.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or email. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

12.7 Subject to section 12.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

12.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

12.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the Board has a casting vote.

12.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

12.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

12.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

13. Representation of the Company.

13.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

13.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager,

(i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

15. Indemnification of Managers.

15.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

15.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

15.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

16. Audit.

16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

17.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

17.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

17.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written Resolutions.

18.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting on 30 April of any given year at 11:00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.

19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").

20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

21. Financial year.

21.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

22. Approval of financial statements.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

22.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. These profits can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.

24. Interim dividends. The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution and liquidation.

25.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

25.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

25.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law.

Subscription and Payment

Thereupon, the Founding Shareholder, represented by the Representative, declared to subscribe to and to fully pay in cash all twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

Extraordinary shareholders' meeting

The Founding Shareholder, represented by the Representative, in its capacity as sole shareholder of the Company, thereupon passed the following shareholders' resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1) and the following person is appointed as Manager of the Company for an unlimited period:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B103.370.

2. The registered office of the Company shall be at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A Comparu,

German Retail Income 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2015 et existant en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route

d'Esch, L-1030 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («l'Associé Fondateur»),

ici représentée par Madame Rachida EL FARHANE, salariée, avec adresse professionnelle au Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Représentant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Fondateur, représenté par le Représentant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

STATUTS

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société.

2.1 La Société adopte la dénomination «GRI 6 Investment S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Cessions de parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

7. Parts sociales

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Commissaire aux comptes

9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Conseil de Gérance.

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par email. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants

12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

13. Représentation de la Société.

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la

Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

15. Indemnisation des Gérants.

15.1 La Société indemniserà son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

16. Commissaire aux comptes.

16.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre

endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

21. Exercice social.

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

22. Approbation des comptes annuels.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

24. Dividendes intérimaires. La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

Dissolution, Liquidation

25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et libération

Suite à quoi, l'Associé Fondateur, représenté par la Mandataire, déclare souscrire à et payer en numéraire la totalité des douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées par la Société.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Fondateur, représenté par le Mandataire, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions d'associés suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370.

2. Le siège social de la Société est fixé à 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9958. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015051807/661.

(150060068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Hipoteca XVII Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.892.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015;

2) TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015; and

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XVII Lux S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	7,500	7,500.-
TCS II REO (Offshore) LLC	4,625	4,625.-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC	375	375.-
TOTAL	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-)..

Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402;

- Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Maqboolali Mohamed, manager, born on 15th July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London S 3DJ United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015;

2) TCS II REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006014, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015; et

3) TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006028, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XVII Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à

la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	7.500	7.500,-
TCS II REO (Offshore) LLC	4.625	4.625,-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC	375	375,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, née le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402;

- Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; et

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres S 3DJ Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6913. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051819/467.

(150059474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.416.310,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

Par résolutions prises en date du 6 mars 2015, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015052619/14.

(150059640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Hipoteca XVIII Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.890.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015;

2) TCS II REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015; and

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I.,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal on March 19th, 2015.

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hipoteca XVIII Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	7,500	7,500.-
TCS II REO (Offshore) LLC	4,625	4,625.-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC	<u>375</u>	<u>375.-</u>
TOTAL	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Minneapolis, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402;

- Hervé Marsot, manager, born on 2 October 1974 in Mulhouse, France, with professional address at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Maqboolali Mohamed, manager, born on 15th July 1971 in Fort Portal, Uganda, with professional address at 15 Sackville Street, London S 3DJ United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CL III REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3007379, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015;

2) TCS II REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006014, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015; et

3) TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC une limited liability company, constituée et existant selon les lois d'Anguilla, immatriculé au registre des sociétés d'Anguilla au numéro 3006028, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques,

représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 mars 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hipoteca XVIII Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est également l'acquisition, la gestion, le développement et la vente direct ou indirect de biens immobiliers de toute nature ou origine, à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être

déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procé-

dures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libérées les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
CL III REO (Offshore) LLC	7.500	7.500,-
TCS II REO (Offshore) LLC	4.625	4.625,-
TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC	375	375,-
TOTAL	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, née le 1^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402;

- Hervé Marsot, manager, né le 2 octobre 1974 à Mulhouse, France, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg; et

- Maqboolali Mohamed, manager, né le 15 juillet 1971 à Fort Portal, Uganda, avec adresse professionnelle au 15 Sackville Street, Londres S 3DJ Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celles-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6914. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2015.

Référence de publication: 2015051820/467.

(150059473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty sixth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1438, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Blanche MOUTRIER on March 25, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital is fixed at eight million nine hundred sixty eight thousand three hundred eighteen Euros and sixty five Cents (EUR 8,968,318.65) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by forty seven million three hundred eighty one thousand five hundred sixty six (47,381,566) class B shares, by eighty two million four hundred seventy nine thousand one hundred ninety six (82,479,196) class C shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven

(228,859,037) class F shares, by four hundred eleven million six hundred twelve thousand sixty six (411,612,066) class G shares, by thirty seven million (37,000,000) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A, class B, class C, class E, class F, class G, class H and class I shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca (Jersey) SLP;
4. 592,269 class B shares for Yucca (Jersey) SLP;
5. 46,146,848 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 642,448 class B shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 79,839,862 class C shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1,608,344 class C shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 1,030,991 class C shares for Yucca (Jersey) SLP;
10. 71,632,000 class E shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 1,443,000 class E shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 925,000 class E shares for Yucca (Jersey) SLP;
13. 221,526,734 class F shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 4,471,565 class F shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
15. 2,860,738 class F shares for Yucca (Jersey) SLP;
16. 229,604,343 class G shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
17. 4,634,619 class G shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
18. 4,360,333 class G shares for Yucca (Jersey) SLP;
19. 158,014,022 class G shares for Index Ventures IV (Jersey) L.P.;
20. 14,998,748 class G shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.;
21. 35,816,000 class H shares for Index Ventures VI (Jersey) L.P.;
22. 721,500 class H shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. and
23. 462,500 class H shares for Yucca (Jersey) SLP.
24. 6,776,000 class I shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.
25. 136,500 class I shares for Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P.
26. 87,500 class I shares for Yucca (Jersey) SLP.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty nine thousand seven hundred twenty two Euros and sixty five Cents (EUR 59,722.65) so as to raise it from its present amount of eight million nine hundred sixty eight thousand three hundred eighteen Euros and sixty five Cents (EUR 8,968,318.65) to nine million twenty eight thousand forty one Euros and thirty Cents (EUR 9,028,041.30) by the creation and the issue of five million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (5,972,265) new class H shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the five million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (5,972,265) new class H shares as follows:

(a) Five million seven hundred eighty one thousand one hundred fifty three (5,781,153) new class H shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of fifty seven thousand eight hundred eleven Euros and fifty three Cents (EUR 57,811.53);

(b) One hundred sixteen thousand four hundred fifty nine (116,459) new class H shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one thousand one hundred sixty four Euros and fifty nine Cents (EUR 1,164.59);

(c) Seventy four thousand six hundred fifty three (74,653) new class H shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of seven hundred forty six Euros and fifty three Cents (EUR 746.53).

3) Amendment of first sentence of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty nine thousand seven hundred twenty two Euros and sixty five Cents (EUR 59,722.65) so as to raise it from its present amount of eight million nine hundred sixty eight thousand three hundred eighteen Euros and sixty five Cents (EUR 8,968,318.65) to nine million twenty eight thousand forty one Euros and thirty Cents (EUR 9,028,041.30) by the creation and the issue of five million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (5,972,265) new class H shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the five million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (5,972,265) new class H shares as follows:

(a) Five million seven hundred eighty one thousand one hundred fifty three (5,781,153) new class H shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of fifty seven thousand eight hundred eleven Euros and fifty three Cents (EUR 57,811.53);

(b) One hundred sixteen thousand four hundred fifty nine (116,459) new class H shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one thousand one hundred sixty four Euros and fifty nine Cents (EUR 1,164.59);

(c) Seventy four thousand six hundred fifty three (74,653) new class H shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of seven hundred forty six Euros and fifty three Cents (EUR 746.53).

The five million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (5,972,265) new class H shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of fifty nine thousand seven hundred twenty two Euros and sixty five Cents (EUR 59,722.65) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class H shares, first sentence of Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at nine million twenty eight thousand forty one Euros and thirty Cents (EUR 9,028,041.30) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by forty seven million three hundred eighty one thousand five hundred sixty six (47,381,566) class B shares, by eighty two million four hundred seventy nine thousand one hundred ninety six (82,479,196) class C shares, by seventy-four million (74,000,000) class E shares, by two hundred twenty eight million eight hundred fifty nine thousand thirty seven (228,859,037) class F shares, by four hundred eleven million six hundred twelve thousand sixty six (411,612,066) class G shares, by forty two million nine hundred seventy two thousand two hundred sixty five (42,972,265) class H shares and by seven million (7,000,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au 44 Esplanade, St

Helier, Jersey JE4 9WG, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP866, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership, constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à.r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER daté du 25 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social émis est fixé à huit millions neuf cent soixante-huit mille trois cent dix-huit Euros et soixante-cinq centimes (EUR 8.968.318,65) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-six (47.381.566) parts sociales de classe B, par quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-seize (82.479.196) parts sociales de classe C, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par quatre cent onze millions six cent douze mille soixante-six (411.612.066) de parts sociales de classe G, par trente-sept millions (37.000.000) de parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A, de classe B, de classe C, de classe E, de classe F, de classe G, de classe H et de classe I sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 592.269 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
5. 46.146.848 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
6. 642.448 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 79.839.862 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
8. 1.608.344 parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 1.030.991 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) SLP;
10. 71.632.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
11. 1.443.000 parts sociales de classe E pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
12. 925.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) SLP;
13. 221.526.734 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
14. 4.471.565 parts sociales de classe F pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

15. 2.860.738 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) SLP;
 16. 229.604.343 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 17. 4.634.619 parts sociales de classe G pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 18. 4.360.333 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) SLP;
 19. 158.014.022 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
 20. 14.998.748 parts sociales de classe G pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 21. 35.816.000 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 22. 721.500 parts sociales de classe de classe H pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 23. 462.500 parts sociales de classe de classe H pour Yucca (Jersey) SLP.;
 24. 6.776.000 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;
 25. 136.500 parts sociales de classe de classe I pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
 26. 87.500 parts sociales de classe de classe I pour Yucca (Jersey) SLP.;
- IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et soixante-cinq centimes (EUR 59.722,65) afin de le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent soixante-huit mille trois cent dix-huit Euros et soixante-cinq centimes (EUR 8.968.318,65) à neuf millions vingt-huit mille quarante-et-un Euros et trente centimes (EUR 9.028.041.30) par la création et l'émission de cinq millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (5.972.265) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des cinq millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (5.972.265) nouvelles parts sociales de classe H comme suit:

(a) cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-trois (5.781.153) nouvelles parts sociales de classe H par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cinquante-sept mille huit cent onze Euros et cinquante-trois centimes (EUR 57.811,53);

(b) cent seize mille quatre cent cinquante-neuf (116.459) nouvelles parts sociales de classe H par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. par l'apport en numéraire de mille cent soixante-quatre Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 1.164,59);

(c) soixante-quatorze mille six cent cinquante-trois (74.653) nouvelles parts de classe H par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de sept cent quarante-six Euros et cinquante-trois centimes (EUR 746,53);

3) Modification de la première phrase de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et soixante-cinq centimes (EUR 59.722,65) afin de le porter de son montant actuel de huit millions neuf cent soixante-huit mille trois cent dix-huit Euros et soixante-cinq centimes (EUR 8.968.318,65) à neuf millions vingt-huit mille quarante-et-un Euros et trente centimes (EUR 9.028.041.30) par la création et l'émission de cinq millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (5.972.265) nouvelles parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les cinq millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (5.972.265) nouvelles parts sociales de classe H sont souscrites par trois associés existants et par deux nouveaux associés comme suit:

(a) cinq millions sept cent quatre-vingt-un mille cent cinquante-trois (5.781.153) nouvelles parts sociales de classe H par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cinquante-sept mille huit cent onze Euros et cinquante-trois centimes (EUR 57.811,53);

(b) cent seize mille quatre cent cinquante-neuf (116.459) nouvelles parts sociales de classe H par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey) L.P. par l'apport en numéraire de mille cent soixante-quatre Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 1.164,59);

(c) soixante-quatorze mille six cent cinquante-trois (74.653) nouvelles parts de classe H par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de sept cent quarante-six Euros et cinquante-trois centimes (EUR 746,53);

les cinq millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (5.972.265) nouvelles parts sociales de classe H ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant

total de cinquante-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et soixante-cinq centimes (EUR 59.722,65), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe H, la première phrase de l'Article 6 des statuts est modifiée et est à présent libellée comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à neuf millions vingt-huit mille quarante-et-un Euros et trente centimes (EUR 9.028.041.30) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A, quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-six (47.381.566) parts sociales de classe B, par quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-seize (82.479.196) parts sociales de classe C, par soixante-quatorze millions (74.000.000) de parts sociales de classe E, par deux cent vingt-huit millions huit cent cinquante-neuf mille trente-sept (228.859.037) de parts sociales de classe F, par quatre cent onze millions six cent douze mille soixante-six (411.612.066) de parts sociales de classe G, par quarante-deux millions neuf cent soixante-douze mille deux cent soixante-cinq (42.972.265) de parts sociales de classe H et par sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe I, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27/03/2015. Relation: EAC/2015/7123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07/04/2015.

Référence de publication: 2015051816/302.

(150060237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Optique New Look, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.507.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-sept mars.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

Ont comparu:

- 1) Madame Francine REILAND, maître-opticienne, demeurant à L-5675 Burmerange, 5, rue Auguste Liesch,
- 2) Madame Sandra WENZEL, opticienne, demeurant à L-1242 Luxembourg, 32, rue des Bleuets,
- 3) Monsieur Alain SCHRANK, opticien, demeurant à L-4926 Käerjeng, 8B, rue Jules Hemmer,

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «OPTIQUE NEW LOOK», société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-3850 SCHIFFFLANGE, rue de La Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 496 du 3 octobre 1996, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.507.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Les comparants ont d'abord requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de permettre à la Société de racheter ses propres parts sociales.
- 2) Rachat de trois cents (300) parts sociales en émission dans la Société pour un prix de rachat total de cent trente-six mille six cent quarante-six euros (136.646.- €), (le "Prix de Rachat") et annulation conséquent des trois cents (300) parts sociales rachetées.
- 3) Paiement du Prix de Rachat par la réduction du capital social actuellement en émission de vingt-cinq mille euros (25.000.- €) à dix-sept mille cinq cents euros (17.500.- €) et en ce qui concerne le surplus du Prix de Rachat s'élevant à cent vingt-neuf mille cent quarante-six euros (129.146.- €) qui sera alloué par un compte de réserve distribuable.

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les comparants ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par tous les associés.

Première résolution

Ils ont décidé de permettre à la Société de racheter ses propres parts sociales et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Deuxième résolution

Ils ont décidé de racheter trois cents (300) parts sociales en émission dans la Société, détenues par Monsieur Alain SCHRANK, opticien, demeurant à L-4926 Käerjeng, 8B, rue Jules Hemmer, pour un prix de rachat total de cent trente-six mille six cent quarante-six euros (136.646.- €), (le "Prix de Rachat") et en conséquence d'annuler les trois cents (300) parts sociales rachetées.

Troisième résolution

Le Prix de Rachat est payé par la réduction du capital social actuellement en émission de vingt-cinq mille euros (25.000.- €) à dix-sept mille cinq cents euros (17.500.- €) et en ce qui le surplus du Prix de Rachat s'élevant à cent vingt-neuf mille cent quarante-six euros (129.146.- €) par allocation d'un compte de réserve distribuable.

Quatrième résolution

Ils ont décidé de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille cinq cents euros (17.500.- €), divisé en sept cents (700) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Madame Francine REILAND, maître-opticienne, demeurant à L-5675 Burmerange, 5, rue Auguste Liesch, quatre cents parts sociales	400
2) Madame Sandra WENZEL, opticienne, demeurant à L-1242 Luxembourg, 32, rue des Bleuets, trois cents parts sociales	<u>300</u>
Total: Sept cents parts sociales	700

La société peut racheter ses propres parts sociales.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ mille cent euros (1.100.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Schifflange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Reiland, S. Wenzel, A. Schrank et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} avril 2015. Relation: GAC/2015/2734. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Pierret.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 07 avril 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015052565/71.

(150059834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Polesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.028.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 27 Février 2015

1. le mandat de Monsieur Christian ABELE, Administrateur de Catégorie A, né à Tourcoing (France), le 01/10/1953 demeurant au 264, Avenue de Brigode, F-59200 Villeneuve d'Ascq. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

2. Les mandats de Messieurs Marc LIMPENS et Harald CHARBON, en tant que Administrateurs de Catégorie B, demeurants professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

3. Le mandat de Monsieur Serge KRANCENBLUM, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B n'est pas renouvelé.

4. Le mandat de la société NORAUTO BENELUX S.A. ayant son siège social à B-1070 Bruxelles, Business Park Paepsem, Boulevard Paepsem 20 en tant que Administrateur de Catégorie A n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour POLESA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015052595/24.

(150059965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Opti-Growth Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.183.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 1^{er} avril 2015:

Il a été décidé de réélire les administrateurs suivants pour une période d'un an terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, Administrateur
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur
- Monsieur Réginald VAN LEER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Réginald VAN LEER, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises agréé est

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

Société Anonyme

Référence de publication: 2015052563/28.

(150059799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.

Société Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015052691/9.

(150059982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2015.
